

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL

MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT

DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT, Patrick LESAGE et Jean-Paul JULIEN

Secrétaire de séance : M. Patrick LESAGE

Date de convocation : 19 septembre 2023

N° délibération : 2023-09

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2022 - ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

*Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE - 4 voix pour*

PREND ACTE du rapport annuel 2022 du délégataire du service public de l'assainissement ci-annexé.

**FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de séance

Le Président

Monsieur Patrick LESAGE

Monsieur Gil BERNARDI

Date de publication :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en préfecture du Var ou celle de sa publication.